

بنك الجزائر الخارجي  
d'Algérie



Banque Extérieure

SPA AU CAPITAL DE 230 000 000 000 DA  
SIEGE SOCIAL : 11 Bd COLONEL AMIROUCHE -ALGER  
NIF : 000016001145273

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/2021/448**

La Banque Extérieure d'Algérie (Direction des Moyens de Paiement) procède à la relance suite, à son infructuosité, de l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert portant sur le choix d'un cabinet pour accompagner la Banque Extérieure d'Algérie dans le processus de parachèvement de l'assainissement des suspens liés aux opérations de télé-compensation.

Sont admis à soumissionner les bureaux d'études (experts pluridisciplinaires dans les divers aspects concernés par la problématique posée par la Banque).

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, sont invités à retirer le cahier des charges auprès des Services de la Direction de l'Administration Générale, 06 Bd Ché Guevara (4<sup>ème</sup> étage) – Alger, **par une personne dûment mandatée**, contre présentation de :

- Une demande de retrait du cahier des charges portant le cachet humide ;
- Le mandat et la copie de la pièce d'identité de la personne mandatée ;
- Un reçu de versement de la somme non remboursable de Dix Mille Dinars (**10.000,00 DA**) **au compte B.E.A, RIB N°002 00010 1000790276 26** ouvert au niveau de l'Agence BEA sise au, 6 Bd Ché-Guévara, Alger.

**N.B :** les soumissionnaires ayant retiré le précédent cahier des charges et participé à la soumission sont exemptés du paiement des frais de retrait du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature et les offres établis, accompagnés obligatoirement des pièces réglementaires citées ci-dessous, insérés dans **trois enveloppes séparées et cachetées**, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **Dossier de Candidature** », « **Offre Technique** », et « **Offre Financière** » :

**Dossier de Candidature** : doit contenir :

- La déclaration de candidature ;
- La déclaration de probité;
- Le statut du soumissionnaire;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats (à savoir les capacités professionnelles, les capacités financières et les capacités techniques).

**Offre Technique** : doit contenir les pièces administratives et techniques suivantes :

- La déclaration à souscrire ;
- La caution de soumission délivrée par une banque algérienne de premier ordre d'un montant supérieur à 1% du montant de la soumission en TTC.

**NB :** Se référer à la liste détaillée des pièces exigées, reprises dans le cahier des charges concernant le dossier de candidature et l'offre technique.

**Offre Financière** :

- La lettre de soumission ;
- Le détail estimatif et quantitatif.

doivent être déposés, sous plis **cachetés et anonymes**, à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis –BEA**  
**Sis à : 06, Bd Ché-Guevara- Alger**

L'enveloppe extérieure contenant le Dossier de Candidature, l'Offre Technique et l'Offre Financière, doit être **strictement anonyme** et ne doit comporter que les mentions suivantes :

« **A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis** »  
« **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/2021/448** »  
« **Le choix d'un cabinet pour accompagner la Banque Extérieure d'Algérie dans le processus de parachèvement de l'assainissement des suspens liés aux opérations de Télé-compensation**».  
« **06, Bd Ché-Guevara- Alger** ».

La durée de préparation des offres est fixée à **Trente (30) jours** à compter de la première date de publication de l'avis d'appel d'offres sur le BOMOP ou la presse.

Le jour limite de dépôt des offres correspond au dernier jour de la préparation des offres. L'heure limite de dépôt des offres est fixée à **16 Heures**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent quatre vingt (180) jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres fixée ci-dessus.

Les offres incomplètes ou non conformes aux prescriptions et stipulations du cahier des charges, seront purement et simplement rejetées.

Un représentant ne peut se faire mandater que par un seul soumissionnaire pour le retrait du cahier des charges